

**Question écrite de Mme El Fassi sur les aménagements de trottoirs dans la rue du Melkriek (2)**

Je fais référence à votre réponse transmise le 9 avril 2019 à ma question écrite sur les trottoirs du Melkriek inscrite à la séance du conseil communale du 28 mars 2019.

Tout d'abord, je vous remercie pour votre réponse et me permets de vous demander quelques clarifications supplémentaires. Pourriez-vous me confirmer que les potagers situés entre la rue du Melkriek côté impair et la rue Keyenbempt sont bien la propriété de Bruxelles-environnement ? Dans votre réponse, vous indiquez que ce sont les riverains qui devraient prendre en charge l'aménagement de ce trottoir côté impair. Dans ce cas faut-il contacter Bruxelles-environnement pour ce faire ?

Je vous remercie,

**Réponse :**

Les potagers sont effectivement établis sur des parcelles appartenant à la Région de Bruxelles-Capitale et sont gérés par Bruxelles-Environnement.

En application des articles 10 et suivants du Règlement Communal relatif aux Trottoirs, l'entretien du trottoir de la rue du Melkriek au droit de ces potagers est bien de la responsabilité de la Région.

Les services communaux ont pris contact avec Bruxelles-Environnement pour indiquer à cette administration qu'il lui revenait de réaliser un trottoir sur le tronçon concerné.